

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASES 334 G - Subventions (38 300 euros) à cinq associations, Association Science Technologie Société (13^e) , Emmaüs connect (19^e), Florimont (14^e), Clair et net (18^e), Antanak (18^e) pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique et convention avec l'association Emmaüs Connect.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation de fixer une subvention attribuée au titre de l'exercice 2016 à cinq associations, Association Science Technologie Société (13^e) , Emmaüs connect, Florimont (14^e), Clair et net (18^e), antanak (18^e) pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique et de signer une convention avec l'association Emmaüs connect ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'Association Science Technologie Société (ASTS), 54 avenue Edison (13^e), (numéro SIMPA : 12948, n°dossier : 2016-04186).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 27 300 euros est attribuée à l'association Emmaüs connect, 204 rue de Crimée (19^e). Le montant de la subvention est réparti comme suit, 7 500 euros pour son action d'accompagnement pour l'acquisition d'un bagage numérique minimum afin de faciliter l'insertion socioprofessionnelle (13^e), (numéro SIMPA : 158021-n°dossier : 2016-04333). 4 800 euros pour son action d'accompagnement de l'acquisition d'un bagage numérique minimum des publics quartiers politique de la ville (19^e) (n°dossier : 2016-03444). 15 000 euros pour son fonctionnement global (n°dossier : 2016-08445).

Article : 3 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association Emmaüs Connect (19^e).

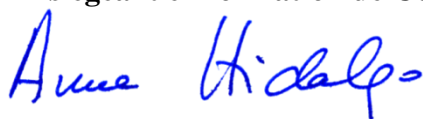
Article 4 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association Florimont-Château ouvrier, 5/9 place Marcel Paul (14^e), (numéro SIMPA : 12706, n°dossier : 2016-03457).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association Clair et Net, 54/58 rue Myrtha (18^e), (numéro SIMPA : 12505, n° dossier : 2016-104274).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association Antanak, 96 rue Lamarck (18^e), (numéro SIMPA : 183663, n° dossier : 2016-04736).

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, fonction 583, nature 6574, ligne DF 34014 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 et suivant sous réserve de la décision de financement, à hauteur de 38 300 euros.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO